

## Blocage temporaire par les pro-vie de l'alliance entre l'OMS et les extrémistes de l'avortement



# Organisation mondiale de la Santé

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 16 février 2024

Source [Le Salon Beige] : L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a ajourné la décision d'inclure une organisation radicale pro-avortement dans ses relations officielles ainsi que le lancement d'une collaboration de trois ans. Le partenariat proposé avec le Centre pour les Droits Reproductifs (CDR) a attiré la critique aiguë d'une coalition de groupes pro-vie menée par C-Fam (éditeur du Friday Fax) qui a fait appel au Directeur Général de l'OMS pour reconsidérer cette alliance.

La lettre faisait remarquer que nouer un partenariat avec le groupe litigieux sur l'avortement compromettrait l'intégrité de l'organisation de la santé des Nations Unies et l'exposerait à accroître le risque de retrait du financement des États-Unis sous une future administration pro-vie.

Le CDR a été au premier plan pour pousser à un droit international à l'avortement depuis les années 1990, et s'est attribué le mérite de la libéralisation des lois nationales en faveur de l'avortement en Irlande et dans d'autres pays. Après l'échec de ses tentatives pour créer un droit humain international à l'avortement aux importantes conférences internationales de 1994 et 1995, le CDR a conspiré avec les agences des Nations Unies et des experts indépendants travaillant pour le bureau des Nations Unies consacré aux droits humains, pour instiller un droit à l'avortement dans les traités internationaux concernant les droits de l'homme. Aucun des neuf traités fondamentaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ne mentionne l'avortement, ni directement ni par euphémisme.

Comme c'est noté dans la lettre ouverte, un document de stratégie interne du CDR, divulgué à C-Fam, a mis en évidence les intentions de l'organisation d'utiliser les mécanismes et agences de l'ONU en faveur des droits de l'homme pour faire pression sur les pays en matière d'avortement, en dépit du fait que l'Assemblée Générale a de façon répétée, refusé à l'avortement le caractère de droit humain.

La lettre de la coalition a rassemblé une variété de mouvements pro-vie et conservateurs qui travaillent à la fois au niveau national et international. La lettre argumente que le CDR, « s'est montré incapable de fournir une juste information légale et a de façon répétée compromis toute preuve scientifique dans les supports de ses plaidoyers visant à obtenir des résultats pour ses politiques privilégiées. »

[Lire la suite](#)

16/02/2024 01:00